

**9^{ème} réunion du Comité consultatif régional du
Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
(PFBC)**

**Compte-rendu : grandes conclusions
Bujumbura, Burundi, 26-27 mai 2011**

Canada 

Avec le soutien du Gouvernement du Canada

La 9^{ème} réunion du Comité consultatif régional du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) s'est tenue du 26 au 27 mai 2011 à Bujumbura, Burundi et a connu une centaine de participants représentant les partenaires du PFBC.

Les objectifs de la réunion étaient de :

- Rendre compte de l'état d'avancement de la feuille de route 2010 -2012 de la facilitation ;
- Informer les partenaires sur les contributions novatrices à la mise en œuvre du Plan de convergence ;
- Favoriser une réflexion sur la stratégie institutionnelle de la COMIFAC face aux nouveaux défis et opportunités ;
- Informer et échanger sur les actions des partenaires dans le sillage des décisions de Cancun et de Nagoya.

La réunion avait comme principaux résultats attendus :

- Les partenaires sont informés sur l'état de la mise en œuvre de la feuille de route et leurs avis et orientations sont pris en compte par la facilitation ;
- Les stratégies pour une plus forte implication des partenaires dans la mise en œuvre du Plan de convergence sont identifiées ;
- Les recommandations de Nagoya et de Cancun sont partagées et capitalisées;
- Les fonds, les instruments existants et potentiels sont inventoriés ;
- Les leçons apprises sur la mise en œuvre de ces fonds et la coordination des initiatives sont partagées et capitalisées ;
- Une réflexion sur la réforme des organes sous-régionaux d'appui aux écosystèmes forestiers du Bassin du Congo est engagée.

Déroulement

Modérée par le facilitateur du PFBC, M. Gaston Grenier et appuyée par les représentants des ex Facilitations (Cyril Loisel (France), Ellen Shaw (USA), Hans Schipulle (Allemagne)), Mme Macumi Antoinette (Directrice Générale des Forêts et de l'Environnement du Burundi) et Jean Marie Noiraud (consultant) cette réunion était articulée autour de 6 sessions :

- État de mise en œuvre de la Feuille de route de la Facilitation du PFBC de septembre 2010 et mai 2011 ;
- Vers une synergie active au sein des Groupes de travail (GT) COMIFAC et au sein de la Conférence sur les écosystèmes de Forêts denses et humides

d'Afrique centrale (CEFDHAC) dans la mise en œuvre du Plan de convergence ;

- Résultats émergents et novateurs des partenaires en appui à la mise en œuvre des axes du plan de convergence et la feuille de route de la Facilitation: de septembre 2010 et mai 2011 ;
- Durabilité des contributions et réformes des institutions en Afrique centrale
- COMIFAC - Partenariat inter État de type I: Entre engagement politique et effectivité ?
- Réflexions stratégiques et prospectives sur la COMIFAC, le PFBC, la CEFDHAC et les Groupes de Travail de la COMIFAC.

Les cinq première sessions ont été abordées en plénière alors que la session 6 a fait l'objet des travaux en groupes sur quatre thèmes, soient :

- Vision stratégique de la COMIFAC ;
- Prospective sur le PFBC et sur son fonctionnement ;
- Structuration et harmonisation des GT COMIFAC ;
- Dynamisation de la CEFDHAC.

Recommandations :

I. Sessions Plénières

Recommandations de la session 1 : État de mise en œuvre de la Feuille de route de la Facilitation du PFBC de septembre 2010 et mai 2011

- Les partenaires ont pris acte de multiples activités menées dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de la facilitation du PFBC dans les domaines 1) des politiques et leur harmonisation, 2) de l'appui à la COMIFAC et à ses partenaires locaux, 3) du renforcement de la gouvernance et des acquis du PFBC. Ils ont encouragé l'équipe en place à poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre de la feuille de route
- Ils ont insisté sur la nécessité d'encourager régulièrement l'appropriation de la COMIFAC par ses pays membres à travers le paiement de leurs arriérés et la promotion du Mécanisme de financement autonome ;
- La redynamisation du dialogue avec la Chine, dossier piloté par l'Allemagne dans le cadre de cette facilitation en étroite collaboration avec les autres partenaires est une priorité de la Facilitation ;
- Les partenaires reconnaissent les efforts importants de la Facilitation dans le domaine des communications et encouragent l'équipe de la Facilitation à renforcer la communication au bénéfice des communautés rurales et à produire des rapports trimestriels sur l'évolution de la mise en œuvre de la feuille de route ;
- Les participants encouragent la collaboration entre la COMIFAC et la CEEAC et demandent à la Facilitation de promouvoir la vision visant à garantir l'indépendance de COMIFAC en tant qu'organisation politique. Les participants encouragent les deux institutions à travailler en synergie pour la promotion de la Contribution communautaire d'intégration (CCI) et clarifier les rôles et responsabilités entre les deux institutions ;
- Les participants reconnaissent les avancées de la Facilitation en matière de promotion du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC et encouragent l'équipe à poursuivre le travail de plaidoyer auprès des missions diplomatiques, des parlementaires et des hautes instances de décision incluant les ministères des finances.

Recommandations de la session 2 : Vers une synergie active au sein des Groupes de Travail de la COMIFAC et au sein de la CEFDHAC dans la mise en œuvre du Plan de convergence

- Les participants ont apprécié la pertinence des thèmes et des feuilles de route des groupes de travail ;
- Un bon équilibre doit être trouvé entre la participation des points focaux des conventions aux foras internationaux (COP, conférence...) du fait des coûts élevés « Business international», le renforcement des capacités de ces points focaux (ex. via le renforcement des Groupes de travail COMIFAC) au niveau sous-régional, et SURTOUT, la nécessité de favoriser la mise en œuvre au niveau local et national ;
- Malgré les avancées notables dans la prise en compte des droits des populations autochtones dans la sous- région, une attention particulière doit être portée dans la question de leur marginalisation et leur exclusion sous différentes formes ; cette question restant par ailleurs sensibles et méritant une attention permanente ;
- La nécessité de clarifier le rôle du Réseau des Populations Autochtones et Locales (REPALEAC) au sein du Forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale (FIPAC) institutionnalisé par les États (synergie réseau/forum) ;
- Les partenaires sont encouragés à apporter des appuis multiformes aux Groupes de Travail de la COMIFAC, aux institutions partenaires et au Forum de la CEFDHAC particulièrement le 7^{ème} Forum de Kigali prévu en novembre 2011 qui sont de véritable outils dans la mise en œuvre du Plan de Convergence.

Recommandations de la session 3 : Résultats émergents et novateurs des partenaires en appui à la mise en œuvre des axes du Plan de convergence et la feuille de route de la Facilitation: de septembre 2010 et mai 2011

- A la suite des multiples présentations des partenaires, les participants ont reconnu la diversité des actions et la complexité au niveau géographique et thématiques des programmes au niveau du PFBC ;
- Il est important de poursuivre le partage des informations et d'aligner tous ces programmes aux intérêts des communautés ceci pour renforcer l'appropriation des bénéficiaires ;
- Tout le travail des partenaires doit s'aligner à la vision stratégique de la COMIFAC dans sa mission de coordination et d'harmonisation et de mise en cohérence ;
- Les échanges ont mis en exergue la nécessité de profiter des réunions du PFBC pour promouvoir certaines thématiques clés tel que la tenure foncière, la

connaissance de la ressource contenue dans la publication « l'État des Forêts », l' « économie verte », la certification, etc. ;

- Il est nécessaire de toujours faire preuve de patience et d'endurance dans la mise en œuvre des projets et programmes.

Recommandations de la session 4 : Durabilité des contributions et des réformes des institutions en Afrique centrale

- Les chiffres présentés dans l'étude des contributions financières des partenaires¹ (Noiraud, 2011) peuvent être très utiles comme outils d'aide à la décision qui méritent d'être extrapolés aux autres pays de l'espace COMIFAC en vue d'avoir une vision synoptique des contributions des partenaires et leur impact dans la sous-région.
- Les mécanismes de financement innovants doivent être capitalisés et être élargis aux instruments financiers principaux des acteurs concernés. Un équilibre doit être respecté entre les acteurs (Etats, communautés et autres parties prenantes)
- Les leçons apprises sur les modèles de financement des programmes nationaux (Forêt, Environnement, Ressources naturelles) notamment sur l'équilibre et l'efficacité entre les contributions nationales et les apports financiers extérieurs doivent être capitalisés.

Recommandations de la session 5 : COMIFAC - Partenariat inter État de type I: Entre engagement politique et efficacité

- Les partenaires ont réaffirmé les multiples atouts que représente la COMIFAC par rapport aux autres bassins forestiers tropicaux qui justifient la pertinence de son existence et de son renforcement. Toutefois, ils ont demandé à la Facilitation du PFBC de porter régulièrement à la connaissance des partenaires y compris les pays, les menaces et les risques qui pèsent sur elle.

¹ http://ccr-rac.pfbc-cbfp.org/documentation-du-9eme-comite-consultatif-regional-ccr.html?file=docs/ccr/presentation_conclusions_ccr2011/ccr/session%204/CCR%20Session%204%2011%2005%2025%20prestant%20cam%20Bu%2025%20mai-1.pdf

II. Groupes de travail

Recommandations Groupe 1 : Réflexions stratégiques sur la COMIFAC

Au cours de cette session, ont été rappelées les fonctions essentielles suivantes pour la COMIFAC: représentation du Bassin du Congo à l'extérieur de la sous-région, harmonisation des textes cadres au niveau régional (directives, accords, résolutions, etc.), suivi des axes du plan de convergence et des activités en appui par les organisations sous-régionales de la COMIFAC

Il est nécessaire de :

- Clarifier, voire statuer sur la question de la dichotomie entre forêt et environnement d'une part, mais également la relation entre la COMIFAC et les autres secteurs d'activités d'autre part. Cela pourrait également vouloir dire que le nom de la COMIFAC pourrait devoir évoluer pour intégrer une vision plus large du secteur : cela suppose aussi d'établir des ponts avec les autres secteurs de développement et avec les organisations de même type que la COMIFAC quand elles existent.
- Identifier à nouveau plus en détail les fonctions que doit assumer la COMIFAC dans un contexte qui a évolué depuis sa création ; vérifier la pertinence des thématiques et des organisations qui en avaient la charge ; décider s'il y a lieu de la fermeture de certaines organisations qui n'auraient plus lieu d'être ; étudier le rattachement de leurs fonctions à la COMIFAC et de la forme que cela doit prendre. Il s'agit de rester flexible tout en faisant en sorte que les fonctions soient couvertes. Le SE COMIFAC n'a pas mandat à tout faire mais il doit vérifier que toutes les fonctions du plan de convergence sont bien couvertes et que des responsables sont clairement désignés pour assumer l'atteinte des résultats, les organisations responsabilisées devraient avoir des obligations de résultat ;
- Prévoir une remise à niveau des pays en matière de connaissance des textes, outils et mécanismes de gestion et d'appui liés à la COMIFAC, notamment au sein des administrations en charge des forêts ;
- Mettre en place une obligation de rapportage périodique sur le niveau de réalisation du plan de convergence dans les Etats membres par les services nationaux, et notamment par les coordinations nationales et les groupes de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC).

Concernant l'actualisation du plan de convergence de la COMIFAC :

- Le Plan de convergence doit se concentrer sur des orientations politiques et stratégiques, sans entrer dans tous les détails ;
- Le Plan de convergence doit être révisé dans un cadre de réflexion commun et global avec la CEEAC intégrant tous les secteurs de développement économique et social ;
- Se concentrer notamment sur les questions d'harmonisation des législations forestières et sur les stratégies et les outils de financement durable des stratégies développées (aires protégées, forêts, etc.) ;
- Introduire les thématiques Climat et les outils et mécanismes qui y sont liées : REDD , MRV, Atténuation, Adaptation, etc. ;
- Mieux tenir compte des priorités des Etats membres et de leurs spécificités selon qu'ils sont ou non à fort couvert forestier, etc. ;
- Prévoir l'harmonisation des politiques et des outils de mesure du carbone, des normes en matière environnementale, des questions de zonage, de tenure foncière ;
- Prendre en compte les nécessités de réforme institutionnelle, administrative et financière des ministères en charge des forêts là où ce n'est pas encore fait.

Concernant l'organisation même de la COMIFAC :

- Clarifier en premier lieu le mode de fonctionnement entre la CEEAC et la COMIFAC et plus spécifiquement entre le SG CEEAC et le SE COMIFAC ;
- Clarifier le rôle de coordination que doit assumer le SE COMIFAC et la COMIFAC en général par rapport aux pays membres ; renforcer le lien entre le niveau régional et le niveau national de la COMIFAC ;
- Faire connaître les dispositions de la décision de la COMIFAC concernant la forme, l'ancrage institutionnel, le contenu et le fonctionnement des coordinations nationales COMIFAC, appliquer ces dispositions ;
- Eviter de formaliser les groupes de travail, garder de la flexibilité sans entrer dans une logique rigide car la réflexion sur ces thématiques doit rester souple. Les groupes de travail ne sont pas des structures en tant que tel, mais des outils de réflexion avec une capacité d'animation et de pilotage.

Recommandations Groupe 2 : Réflexion sur le Fonctionnement du PFBC

- Principales discussions autour du fonctionnement des organes du PFBC :
 - ✓ Réunions du PFBC:
 - tous les deux ans: connecter la réunion PFBC avec une réunion Ministérielle de la COMIFAC avec un accent plus prononcé au niveau médiatique et politique avant, pendant et après la réunion,
 - +/- tous les six/huit mois : organiser des réunions ouvertes à tous les membres et à tous les niveaux avec un accent particulier sur les discussions techniques de questions thématiques
 - ✓ Organisation des réunions en forte coordination avec le Secrétariat Exécutif et la Présidence de la COMIFAC et assurer qu'un groupe d'appui des partenaires permettent la préparation par les coordinations nationales COMIFAC et la participation de représentants nationaux
 - ✓ Facilitation de certaines discussions thématiques en marge de ces réunions, notamment en lien avec d'autres événements (ex.: Racewood)
- Assurer le suivi simple annuel par la Facilitation auprès des membres ;
- Fournir les efforts pour augmenter la participation du secteur privé ;
- Faire une proposition par la Facilitation d'un cadre de coopération révisé avec un calendrier pour l'année à venir ;
- Réflexion au niveau de l'identification d'un Facilitateur pour le futur.

Recommandations du Groupe 3 : Organisation des groupes de travail

- Il est demandé au SE COMIFAC d'aider à la structuration des groupes suivant le modèle GTBAC ;
- Nécessité de trouver des parrains à chacun des groupes à l'instar de GTBAC ;
- Que les points focaux nationaux s'entourent des experts interdisciplinaires concernés par la thématique et formalisent cette équipe au niveau national ;
- Que le SE COMIFAC étudie une stratégie pour assurer le financement durable pour le fonctionnement des groupes.

Recommandations Groupe 4 : Réflexion stratégique sur la CEFDHAC

- Développer une stratégie de communication et de visibilité en ce qui concerne les plate- formes sous-régionales et régionales ;
- Analyser les besoins de renforcement des capacités des réseaux ;
- Assister le CPR par un secrétariat technique ;
- Etablir une entente (MoU) entre l'agence de facilitation et le Comité de Pilotage Régional de la CEFDHAC ;
- Améliorer la représentativité nationale des réseaux, et particulièrement au niveau des sites critiques ;
- Suivre les dispositions de la convention entre la CEFDHAC et la COMIFAC;
- Assurer le plaidoyer en faveur du parrainage des fora nationaux de la CEFDHAC par le Partenariat ;
- Soumettre au financement des partenaires un plan d'opérations ;
- Elaborer une stratégie de marketing.

Les participants au comité consultatif régional du PFBC remercient chaleureusement le gouvernement du Burundi pour leur appui multiforme dans l'organisation de ces assises.

Fait à Bujumbura le 27 mai 2011

Les participants